

n° 12

Octobre 2021

# FORÊTS PRIVÉES

## de Bourgogne- Franche-Comté

*Journal d'information des propriétaires forestiers privés*

### ACTUALITÉS

Rencontres  
Fibois, OFB,  
DREAL

3

### CERTIFICATION

PEFC fête ses  
20 ans

5

### ACTUALITÉS

Plan de  
relance, il est  
encore temps

7

Emmanuel CUCHET

## Prévenir en s'assurant !!!

### Sommaire

- Edito p. 2
- Rencontres Fibois, OFB, DREAL p. 3
- Climecessences p. 4
- PEFC p. 5
- CBPS - SRGS p. 6
- Fiscalité p. 7
- Plan de relance p. 7
- Les résineux sont-ils une menace ? p. 8
- Préservation des paysages p. 8
- Page économique p. 9
- Approvisionnements : tensions sur la filière bois p.10
- Règlementation des boisements p.10
- Plateforme dégâts de gibier p.11
- Livre : "la forêt : du rêve à la réalité" p.12

**A**près trois années particulièrement difficiles pour nos forêts, nous espérons tous que 2021 mettrait un terme à cette funeste succession de crises. Jusqu'à ce début août et malgré les pronostics réservés du Département Santé des Forêts, nous avons tous espéré que la météo humide permettrait à nos forêts de reprendre des forces, en attendant les prochaines crises qui ne manqueront pas de survenir. Il suffit pour s'en convaincre de consulter le dernier rapport du GIEC, qui n'incite pas à l'optimisme. Contenir la hausse des températures à 1.5° est économiquement, politiquement et socialement inenvisageable. Si nous ne faisons rien, la hausse pourrait aller jusqu'à 4°. Entre ces deux scénarios, une troisième voie, intermédiaire, permettra-t-elle à nos forêts de s'adapter ?

Comme prévu à N+3, les sapins et les chênes manifestent des signes brutaux d'affaiblissement. Les épicéas attaqués par les scolytes ont été les premières victimes des sécheresses à répétition, notamment sous 1000 mètres d'altitude. Au-dessus, il semble que les pluies de ce premier semestre aient ralenti le développement des scolytes et limité leurs attaques, ou que les attaques aient avorté grâce à une sève abondante. Les dépérissements de hêtres se poursuivent.

Sans préjuger de ce que sera le second semestre, voire 2022, on doit craindre une conséquence avec laquelle nous ne sommes pas encore familiarisés, celle des incendies de forêts. Les coupes sanitaires et leur cortège de bois abandonnés sur coupe, les buis morts de la pyrale sont autant de facteurs aggravants. La desserte insuffisante des massifs forestiers en est un autre. Face à ce risque, que faire ? Alerter les pouvoirs publics peut être utile mais ils sont déjà conscients de la problématique. S'assurer devant un risque important apparaît comme une évidence. Les syndicats de Bourgogne et Franche-Comté font la promotion de Sylvassur, piloté par notre fédération Fransylva. C'est le moyen peu onéreux, grâce au dispositif fiscal défi-assurance, de se faire indemniser pour l'incendie, la tempête ou la neige lourde.

*Avec le soutien financier de*



### Forêts Privées de Bourgogne-Franche-Comté

**Éditeurs** : CRPF Bourgogne-Franche-Comté - Forestiers Privés de Franche-Comté et Forestiers Privés de Bourgogne,

**Siège** : CRPF Bourgogne-Franche-Comté - 18 bd Eugène Spüller - 21000 DIJON.

**Directeur de Publication** : Raoul de MAGNITOT

**Comité de rédaction** : Christian BULLE, Gilles de CORSON, Joseph de BUCY, François JANEX, Soraya BENNAR, Sabine LEFEVRE, Bruno BORDE, Marine THOMAS.

**Secrétaire de rédaction - conception graphique** : Fabienne BLANC.

**Abonnement** gratuit. **Tirage** : 1 600 exemplaires.

**Parution** quadrimestrielle N°12.

**Impression** : SIMONGRAPHIC - 25290 Ornans, labellisé Imprim'vert, certifié PEFC.

**Dépôt légal** : Octobre 2021 - ISSN 2609-715X.

**Christian BULLE**

*Président de Forestiers Privés de Franche-Comté*



**Raoul de MAGNITOT**

*Président du CRPF Bourgogne-Franche-Comté*



**Gilles de CORSON**

*Président de Forestiers Privés de Bourgogne*



•••••  
• Vos coordonnées sont issues du fichier foncier DGFIIP en date du 31/12/2016.  
• Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant un mail à cil@cnpf.fr  
•••••

## Rencontres FIBOIS, OFB, DREAL en lien avec les SRGS

### Gestion forestière et protection des habitats et des espèces : les bases d'un dialogue constructif sont posées

En 2019, l'OFB (Office Français de la Biodiversité) naît de la fusion de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) et de l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité).

En 2020, nous apprenons par différents canaux ou observations de terrain que le métier de ces agents est bien de s'intéresser aux espèces et espaces protégés, au détriment de missions précédentes de répression du braconnage. Ainsi un arrêté du 29 octobre 2009\*, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, qui n'avait semble-t-il pas encore été mis en application sur le terrain, est devenu le livre de chevet de l'OFB. Ce texte, s'il est appliqué strictement, entraîne des conséquences très pénalisantes pour la gestion de nos forêts. C'est pourquoi notre Interprofession Fibois, sur une sollicitation du syndicat, a invité l'OFB et la DREAL dans une forêt gérée par le cabinet d'experts Susse à Valay (70) le 7 juillet dernier. L'ONF, le CRPF, Roland Susse, Fibois, la Chambre d'Agriculture et le syndicat étaient présents.



Sabine LEFEVRE © CIA 25 90



\*Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - Légifrance (legifrance.gouv.fr).

A l'évidence, le fait de se rencontrer, d'apprendre à se connaître, échanger en pérennisant ces rencontres, est positif. Pour autant, nous avons senti une réserve certaine sur les conditions d'application du décret de 2009, qui interdit les perturbations en période de reproduction (février-mars à juillet selon les espèces).

Dans le même temps, nous apprenons qu'une étude régionale sur l'avifaune forestière vient de rendre ses conclusions : les effectifs d'oiseaux ont baissé de 14% dans les milieux forestiers. On ne peut évidemment pas mettre cela sur le compte de nos pratiques, qui s'améliorent d'année en année.

Mais dans les faits, sur le terrain, les échos de contrôles de chantiers semblent plus nombreux. Contrôler des Entrepreneurs de Travaux Forestiers, notamment mécanisés, est d'une simplicité biblique : tout commence avec une dénonciation à l'OFB par un citoyen persuadé de combattre les changements climatiques ou celui d'un intégriste persuadé que la gestion forestière est une hérésie. Il suffit au personnel de l'OFB de se rendre sur site et de lire la raison sociale sur l'engin pour intervenir. Il est donc primordial que DREAL, OFB et forestiers se concertent.

Instaurer des espaces de rencontres et d'échanges sur les pratiques, sur l'évolution de la connaissance des espèces et sur les enjeux de la production forestière est un premier pas, fondamental. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour inscrire cette démarche dans la durée et surtout, apporter à chaque propriétaire qui le souhaite des réponses les plus rapides et précises sur ce qu'il peut et/ou doit faire lors de travaux sylvicoles.

Sur un sujet proche, cette visite sur le terrain a également été l'occasion de valider que la Fédération Départementale des Chasseurs 70 était ce qu'il y avait de pire en région dans la gestion des grands gibiers, notamment les cerfs.

Sur la parcelle visitée, d'une dizaine d'ha, tous les plants de chênes sessiles sont aboutis, il y a une coulée noire, profonde de 10 cm tous les 20 mètres sur les lignes de coupes. Pour 250 ha, le détenteur du droit de chasse malgré ses réclamations, n'a qu'une seule et unique attribution de cerf : une honte !

Christian BULLE  
FRANSYLVA Franche-Comté

# Climesseces

Un outil d'aide à la décision accessible à tous



Quelles essences planter dans le contexte des changements globaux et des crises sanitaires déclenchées par l'évolution du climat ? S'il est une question récurrente chez les propriétaires, c'est bien celle-là ! En unissant leurs compétences au sein du RMT (Réseau Mixte Technologique) baptisé AFORCE, les forestiers et les chercheurs travaillent depuis plusieurs années pour l'accompagnement **dans l'adaptation des forêts aux changements climatiques tout en renforçant leur capacité d'atténuation**. Climesseces est l'un des outils issus de ce travail, accessible au grand public depuis début juillet grâce à sa mise en ligne sur internet. Il comprend 2 grands types de données qui complètent les outils à disposition des sylviculteurs, pour les aider à réaliser le diagnostic et orienter leurs choix :

des fiches essences, regroupant les connaissances actuelles sur leurs caractéristiques, leur sensibilité aux principaux facteurs climatiques et édaphiques limitants, leur vulnérabilité aux risques biotiques ou abiotiques, leur capacité de croissance et leur intérêt pour la production de bois, la disponibilité des graines et plants et les conditions d'installation en forêt... Pour chaque essence, 37 critères sont renseignés, sur la base de données bibliographiques, de dires d'expert et de données de terrain, avec un niveau de fiabilité de l'information délivrée. Il est possible de comparer ces essences ou de rechercher les essences compatibles avec un ou plusieurs critères sélectionnés (ex : quelles sont les espèces ayant une bonne résistance adulte aux fortes sécheresses et résistantes aux gels précoces).

des modélisations climatiques pour le climat de référence "actuel" et pour les scénarios climatiques futurs du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat). Le modèle représente le climat par 3 indicateurs considérés comme limitants pour les espèces forestières : le déficit hydrique annuel (= manque d'eau), la température minimale annuelle (= excès de froid) et la somme de degrés jours (= manque ou excès de chaleur). Pour chaque essence, des seuils ont été fixés pour ces 3 critères. A partir de cela, il est possible de réaliser, selon différents scénarii d'évolution, des cartes d'analogie climatiques (= où trouver aujourd'hui le climat de demain pour une région forestière donnée et, à l'inverse, où trouver demain le climat que nous connaissons actuellement) et des cartes de compatibilités climatiques pour les espèces forestières européennes (en 2050, quelles seront les zones géographiques compatibles avec seuils telle ou telle essence).

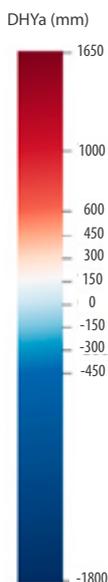
**Attention aux raccourcis !!** Climesseces est basé uniquement sur des modèles climatiques. Il en résulte donc quelques précautions d'usage : les résultats obtenus pour les modélisations climatiques montrent des tendances à l'échelle d'une région naturelle et ne sont pas pertinents à l'échelle d'une parcelle, d'autant qu'ils ne tiennent pas compte de tous les autres facteurs pouvant impacter la présence des espèces (ex : engorgement des sols, de la topographie, présence de ravageurs...). De même, les limites d'aire de compatibilité climatique caractérisent plutôt le franchissement de certains niveaux de risques plus qu'une simple présence/absence dans le futur.

## Cartes des variables climatiques annuelles

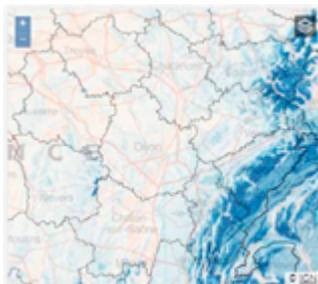
Déficit hydrique annuel (DHYa, en mm)



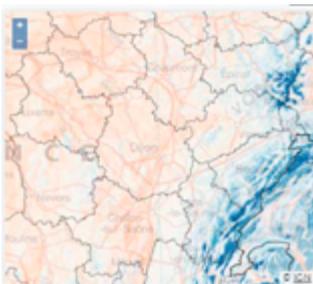
Légende



Actuel



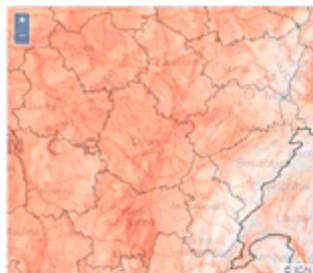
Horizon 2070, RCP 4.5, modèle moyen



Horizon 2070, RCP 8.5, modèle moyen



Horizon 2070, RCP 8.5, modèle pessimiste



Légende : cette carte, obtenue avec Climesseces, illustre l'évolution du déficit hydrique annuel dans notre région à l'horizon 2070, selon 3 scénarios d'évolution du climat.

Associé à d'autres outils qui apporteront une connaissance plus fine de la parcelle, tels que **les catalogues de stations et l'application BioClimSol développée par le CNPF**, Climesseces permet de guider les forestiers dans le choix des essences, à la fois dans une approche de leurs caractéristiques au regard de différents facteurs limitants et dans une approche climatique, sur la base des principaux scénarios d'évolution retenus par le GIEC.

**Pour en savoir plus**

- <https://www.reseau-aforce.fr/>
- <https://climesseces.fr/>

Sabine LEFEVRE - CIA 25 90  
Patrick LECHINE - CRPF BFC

## PEFC Bourgogne-Franche-Comté a fêté ses vingt ans d'existence

La marque PEFC garantit la gestion durable de la Forêt. Organisation non gouvernementale, elle prend ses racines en région, chez les propriétaires forestiers qui mènent une gestion forestière durable (individus, groupements, indivisions, communes, Etat...). Ils trouvent avec fierté l'équilibre dans leur gestion forestière :

- ⊙ produire du bois pour les besoins de la société (construction, ameublement, papier, carton, chauffage...);
- ⊙ garantir un espace de vie pour la biodiversité, avec entre autres les animaux connus (cerf, chevreuil, sanglier, pics...) et moins connus (chauves-souris, vers de terre, scarabées...), les champignons, les lichens, des essences forestières diverses;
- ⊙ protéger les arbres qui filtrent l'eau, fixent le carbone, émettent de l'oxygène;
- ⊙ protéger les sols et les ruisseaux;
- ⊙ proposer aux promeneurs, respectueux de ces espaces et de leurs propriétaires, de prendre un temps de repos, de détente.

### 2021, une étape pour PEFC Bourgogne-Franche-Comté

Comme dans les autres régions, les membres de PEFC Bourgogne-Franche-Comté sont rassemblés en trois collèges autour d'un président élu pour 3 ans, Patrice de FROMONT, représentant le Syndicat des Propriétaires Privés. Avec les membres, il a recruté une nouvelle équipe afin de garantir par la marque, l'équilibre forestier recherché par les propriétaires, les entreprises de travaux forestiers, les exploitants forestiers, les affouagistes et tous ceux qui travaillent en forêt.

Emmanuel CUCHET, délégué régional, est basé à Dijon. Océane ALLOUIS, chargée de mission, est basée à Besançon. Tous deux se déplacent sur l'ensemble du territoire pour présenter les principes de PEFC auprès des propriétaires et tous ceux qui se posent des questions. Ils sont aussi chargés de contrôler le respect du cahier des charges par les propriétaires et les exploitants forestiers. Ils vous accompagnent pour rejoindre la certification forestière et valoriser votre engagement de gestion durable, avec la marque PEFC, qui garantit au consommateur que les produits à base de bois sont issus de forêts gérées durablement par leurs propriétaires.

### 2021, une année importante pour PEFC France

Le cahier des charges, qui précise les règles de gestion durable à respecter, est en discussion comme tous les cinq ans, afin de le consolider et le renforcer. Le forum rassemble en France près de 100 organisations, représentant de manière équilibrée les différentes parties prenantes concernées par les forêts, auxquelles s'ajoutent des experts scientifiques et techniques, ainsi que des observateurs. En s'appuyant sur les travaux préparatoires menés par PEFC France, sur leurs expertises et expériences, ainsi qu'au travers de leurs échanges au sein du Forum, ils contribuent à la rédaction du nouveau standard de gestion forestière durable PEFC pour la France. Il devrait être mis en application en 2023, après la validation par PEFC international, première marque de gestion durable dans le monde avec 330 millions d'hectares certifiés.

#### les 4 étapes de la certification PEFC



A ce jour, 766 000 hectares de forêt sont certifiés dans la région, grâce à l'engagement de 9 100 propriétaires, auprès de PEFC Bourgogne-Franche-Comté et des coopératives. Avec près de la moitié des surfaces forestières régionales et 280 entreprises engagées dans la chaîne de traçabilité sur la région, les utilisateurs peuvent acheter des produits à base de bois avec la garantie de gestion durable de la forêt.

### L'ONG PEFC BFC est composée de 3 collèges, gardiens de l'équilibre forestier

COLLÈGE DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS	Centre National de la Propriété Forestière
	Forestiers Privés
	Communes Forestières
	Office National des Forêts
	Union des Coopératives Forestières de France
COLLÈGES DES ENTREPRISES	Fédération Nationale du Bois
	COPACEL
	Association des Entrepreneurs de Travaux Forestiers
	FIBOIS
	Union des Industries du Bois
COLLÈGE DES USAGERS DE LA FORÊT	Chambre Régionale d'Agriculture
	Fédération Régionale des Chasseurs
	Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne
	Centre Technique Régional de la Consommation
	Fédération Randonnée Pédestre
	Parcs Naturels Régionaux
	Société Forestière de Franche-Comté

#### Contacts



**Patrice de FROMONT, Président**



**Emmanuel CUCHET**, 03 80 40 34 51,  
contact.dijon@pefc-bfc.fr



**Océane ALLOUIS**, 03 81 47 11 60,  
contact.besancon@pefc-bfc.fr

## Communiqué

François JANEX - CRPF BFC

### Les codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) sont maintenus !

Les élus de la forêt privée ont réussi à mobiliser les Parlementaires pour éviter que le CBPS ne disparaisse.

**N'hésitez pas à recourir à cet outil de gestion durable, bien adapté aux petites propriétés.**

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, dite loi Climat et Résilience, dans son article 53, permet le maintien du CBPS, dont la suppression était prévue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 par une loi antérieure.

La possibilité d'adhérer à un CBPS est maintenue au-delà du 31 décembre 2021, pour tout propriétaire de forêt de moins de 25 ha, à la condition expresse de soumettre à l'approbation du CRPF un programme de coupes et travaux (transformant ainsi le CBPS en CBPS+).

**Attention : les propriétaires qui ont adhéré à un CBPS avant la promulgation de cette loi disposent de deux ans pour faire approuver un programme de coupes et travaux par le CRPF. A défaut, à partir du 25 août 2023, leurs bois et forêts ne disposeront plus de la présomption de garantie de gestion durable, prévue à l'article L124-2 du code forestier.**

#### Pour mémoire

La garantie de gestion durable est indispensable notamment pour :

- ▶ Obtenir certaines aides à l'investissement forestier (reboisement, desserte...),
- ▶ Bénéficier dans certains cas de la certification forestière,
- ▶ Bénéficier des dispositions du régime Monichon (exonération des ¾ de la valeur de la forêt lors d'une donation ou d'une succession),
- ▶ Bénéficier de l'exonération des ¾ de la valeur de la forêt lors du calcul de l'Impôt sur la fortune immobilière.

De plus, l'absence de garantie de gestion durable oblige à recueillir l'autorisation de l'administration (DDT) avant de réaliser toute coupe enlevant plus de la moitié du volume des arbres de futaie et d'une surface supérieure à un seuil fixé par le Préfet (4 ha en Bourgogne-Franche-Comté sauf opération expérimentale sur certaines communes du Morvan, seuil fixé à 2 ha).

**Le CRPF reste à votre disposition pour toute précision**

## Schéma régional de gestion sylvicole : une révision en 3 épisodes

Soraya BENNAR - CRPF BFC

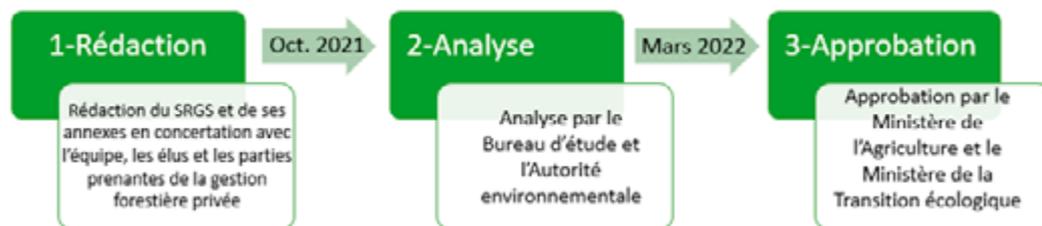
**Premier épisode "La rédaction"** : voilà un an que le CRPF a lancé la révision du SRGS Bourgogne-Franche-Comté en mobilisant équipe technique, élus et parties prenantes de la gestion forestière privée régionale. La rédaction s'est faite de manière progressive, tentant d'intégrer les attentes des propriétaires, des professionnels et du public.

**Deuxième épisode "L'analyse"** : une analyse environnementale a été menée par un Bureau d'études afin d'étudier la conformité du projet de SRGS et de ses « annexes vertes » à diverses réglementations. Les conclusions de cette analyse se matérialisent par un corpus documentaire qui sera transmis à l'Autorité environnementale dans le courant du mois d'octobre. Cette dernière dispose de 3 mois pour formuler des observations. Dans l'intervalle, le CRPF, aux côtés de la DRAAF, organisera la consultation de la Commission régionale forêt-bois et du public. L'ensemble des observations de l'Autorité environnementale, de la Commission régionale

forêt-bois et du public seront analysées, arbitrées et conduiront à une dernière version du SRGS et de ses annexes. Celle-ci pourrait être transmise au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation à la fin du premier trimestre 2022.

**Troisième et dernier épisode "L'approbation"** : le nouveau SRGS est prévu avec 6 annexes vertes (Natura 2000, Sites classés et sites inscrits, Parc national, Arrêtés préfectoraux de protection, Abords de monuments historiques, Sites patrimoniaux remarquables) permettant la facilitation de l'agrément des documents de gestion, conformément aux réglementations correspondantes. Bien que le contenu de ses annexes ait été rédigé en lien avec les autorités régionales compétentes (DREAL, DRAC, Parc national), le SRGS devra être approuvé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le Ministère de la Transition écologique avant d'être déployé.

Le résumé de l'épisode 2 sera diffusé dans le prochain numéro de Forêts privées de Bourgogne-Franche-Comté.



## Rappel sur la fiscalité des revenus forestiers

Raoul de MAGNITOT - FRANSYLVA Bourgogne

Vous allez recevoir ces prochains jours, dans vos boîtes mail ou par courrier, vos appels de taxes foncières pour l'année 2021. Ces documents contiennent une information essentielle pour la déclaration de revenus que vous devrez déposer au printemps 2022. En effet, en bas de la deuxième page de cet appel de TATFNB, vous avez une case nommée « base du forfait forestier » (en vert sur l'exemple joint). En clair, ce forfait forestier est le revenu « agricole » que vous devrez déclarer dans les cases 5 HD et 5 HY de l'imprimé 2042 C PRO, pour autant que l'imprimé fourni en 2022 pour les revenus de 2021 soit le même que cette année.

Vous pouvez aussi trouver ces renseignements sur vos relevés de propriété, pour chaque parcelle forestière, sans oublier de demander un relevé qui aura intégré l'indexation de l'année.

L'avantage du chiffre mentionné sur l'appel de taxe foncière est que le revenu cadastral (RC) de la totalité des parcelles d'une même commune figure en bas du document.

Si vous avez des parcelles sur plusieurs communes, il suffit de totaliser ces bases du forfait forestier.

Vous ne devez donc pas déclarer en revenu le produit de vos coupes de bois ; par contre, même les années où vous ne coupez rien, vous devez déclarer ce forfait forestier.

	Commune	Syndicat de communes	Inter communaux	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
Taxe 2019	17,83 %						
Taxe 2020	17,83 %	%	18,19 %	37,47 %		7,31 %	0,15
Bases terres non agricoles			18,12 %	37,47 %		7,22 %	0,14
Bases terres agricoles							
Cotisations 2019	27		27				
Cotisations 2020	5		5			34	2
Variation	0 %	%	5			2	
			0			0 %	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)							
Base Etat							
Base Collectivité							
La base communale des terres agricoles exonérée est de 7 €.							
Base du forfait forestier : 34							
Cotisation d'assurance des accidents agricoles							
Droit proportionnel :							
Droit fixe :							
Droit de la faculté directe locale							
Dégrèvement :							

**N'hésitez pas à solliciter votre syndicat pour de plus amples renseignements.**  
(coordonnées en fin de journal)

## Plan de relance : il est encore temps d'en profiter !

François JANEX - CRPF BFC



Le CRPF vous a régulièrement informés de la mise en place du Plan de relance, et de son volet forestier : une formidable opportunité pour accompagner vos investissements en renouvellement de peuplement, qu'il s'agisse des forêts sinistrées (scolytes...), des forêts vulnérables face au changement climatique ou des forêts pauvres.

L'Etat a ainsi décidé d'y consacrer 150 millions d'euros, avec un objectif de renouvellement annoncé de 45 000 ha. Suite à un appel à projets lancé fin 2020, notre région BFC a largement répondu présent, propriétaires et gestionnaires s'étant rapidement mobilisés ; sans surprise, le volet « forêts sinistrées » représentait 80 % de nos besoins. Il s'agit à la fois de dossiers individuels, mais aussi de dossiers collectifs, portés par des coopératives ou des experts, parfois regroupés.

A ce jour, les dossiers déposés représentent plus de 10 millions d'euros d'aide, soit le quart des sollicitations au niveau national. Il reste donc encore des montants d'aide **manifestes ou non négligeables**, dont il est possible de profiter d'ici la fin de l'année. Rappelons qu'il s'agit d'aides à des taux significatifs (notamment 80% pour les forêts sinistrées), qu'il n'y a pas de surface minimale (seulement un montant d'aide minimum de 3 000 €) et que le recours à des forfaits est souvent possible. Certes, il faut monter un dossier, pas si simple que cela, mais le jeu peut en valoir la chandelle !

Et n'oubliez pas que les équipes du CRPF se tiennent toujours à la disposition des propriétaires et des gestionnaires pour un appui technique, notamment pour les diagnostics.



Patrick LECHINE © CNPF



Patrick LECHINE © CNPF

## Les résineux sont-ils vraiment une menace ?

Gilles de CORSON - FRANSYLVA Bourgogne

Les résineux sont apparus sur notre planète avant les feuillus. L'inventaire forestier de l'IGN indique que la surface de résineux en France a diminué de 9% depuis 1985. La surface de peuplements résineux représente 21% des forêts de France et seulement 15% en Bourgogne-Franche-Comté.

Les forestiers privés n'ont aucun motif technique ni écologique avéré d'exclure les résineux de leurs parcelles. Chaque propriétaire a le droit de choisir les essences qu'il favorisera et ce choix se fait en fonction de multiples facteurs et toujours en adéquation avec les caractéristiques de la station forestière concernée (qualité du sol, climat de la région...).

On reproche souvent aux forêts de résineux d'être moins riches en terme de biodiversité que les forêts de feuillus. Cela n'est pas avéré, la biodiversité dans les forêts de résineux est différente mais bien présente. De plus, les itinéraires sylvicoles laissent s'exprimer cette biodiversité différemment dans l'espace et dans le temps, selon l'âge des arbres, le mélange des âges, la densité, l'âge d'exploitation... La diversité des choix des propriétaires est un gage de diversité biologique.

Le secteur de la construction, dont l'activité s'est redressée depuis quelques années après un long ralentissement, ne réussit pas à s'approvisionner en bois en France. Les résineux, qui présentent de longs troncs droits avec peu de noeuds et se déforment peu, répondent aux besoins du marché. Cependant nous manquons de résineux en France, même si nous exploitons de belles forêts de résineux, que nous renouvelons soit en régénération naturelle, soit en plantation de manière raisonnée, les importations du secteur sciages résineux sont très importantes (elles représentent près de 650 millions d'euros en 2019).

## Préservation des paysages

Gilles de CORSON - FRANSYLVA Bourgogne

Les Documents de Gestion Durable (PSG, CBPS, RTG) engagent les propriétaires forestiers sur une gestion durable et responsable de leur forêt en encadrant les coupes, planifiant les travaux à effectuer et en veillant au respect des paysages et des écosystèmes. Ils contiennent toutes les dispositions pour adapter les travaux, les coupes, les essences à planter et préserver les paysages quand c'est nécessaire (par exemple, à proximité de bâtiments ou sites classés).

Pour les forêts qui n'ont pas de Document de Gestion Durable alors qu'ils le devraient, il y a une interdiction formelle de procéder à des coupes conséquentes sans autorisation (Régime d'Autorisation Administrative).

Les techniques de plantation et les choix à effectuer pour préserver les paysages existent, elles sont dorénavant proposées aux propriétaires par le CRPF et les gestionnaires forestiers.



Patrick LECHINE © CNPF

# Marché des bois

## En Bourgogne

Bruno BORDE - CRPF BFC

Un marché du bois globalement satisfaisant, avec notamment des cours élevés pour le chêne et le douglas

### Feuillus

#### Chêne

La vente des experts forestiers, réalisée le 8 septembre dernier à Binges en Côte d'Or, proposait 88 lots provenant essentiellement de forêts de Côte d'Or et de Saône-et-Loire, pour un volume de plus de 25 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre. Cette vente informatisée a confirmé la progression des cours du chêne dans toutes les catégories de diamètre, en comparaison avec les ventes 2020 et 2019. A noter un record atteint avec un chêne de Bresse de 130 cm de diamètre cubant 10 m<sup>3</sup> et vendu 722€/m<sup>3</sup> !

Même tendance pour la vente ONF du 7 septembre à Chatenoy le Royal (71), qui proposait une centaine de lots de chênes labélisés UE, répartis sur la Saône-et-Loire et la Côte d'Or

#### Hêtre

Il demeure toujours à des cours assez bas avec une faible demande et des prix moyens sur pied de 40 à 50 €/m<sup>3</sup>.

#### Frêne

On observe pour le frêne une demande plus modérée qu'en 2020, avec une stagnation des cours et des prix sur pied qui ne dépassent pas 50 à 90 €/m<sup>3</sup>.

### Résineux

#### Douglas

Il reste sur la très bonne dynamique observée au premier semestre 2021, avec une demande toujours plus importante et des cours moyens sur pied de 80 à 100 €/m<sup>3</sup>.

#### Épicéa

En plaine, il a connu une remontée de son prix au cours du premier trimestre, pour atteindre un prix de 30 à 40 €/m<sup>3</sup> sur pied pour des bois sains.

Prix unitaires moyens constatés  
à la vente des experts forestiers  
à Binges (21)

8 septembre 21 - Bois sur pied

Chêne	
Volume moyen (sous écorce)	€/m <sup>3</sup>
0,5 à 1 m <sup>3</sup>	95 €
1 à 1,5 m <sup>3</sup>	146 €
1,5 à 2 m <sup>3</sup>	193 €
2 à 3 m <sup>3</sup>	253 €

Prix unitaires moyens constatés  
à la vente ONF

à Chatenoy-le-Royal (71)

7 septembre 21 - Bois sur pied

Chêne	
Volume moyen (sous écorce)	€/m <sup>3</sup>
1 à 1,5 m <sup>3</sup>	123 €
1,5 à 2 m <sup>3</sup>	169 €
2 à 3 m <sup>3</sup>	249 €
3 à 4 m <sup>3</sup>	326 €
4 m <sup>3</sup> et +	465 €

### A noter !

Le 13 juillet 2021, les Experts forestiers de France ont organisé la première vente nationale informatisée de coupes de chênes réservée aux entreprises détenant le label UE.

En moins de 3 semaines, ils ont réuni 51 lots auprès de propriétaires forestiers réactifs, soit plus de 13 000 m<sup>3</sup> de chênes répartis dans toutes les régions de France, dont la Bourgogne-Franche-Comté.

Cette vente symbolique s'est déroulée dans les locaux de France Bois Forêt avec le soutien de toute la filière. Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, était représenté par Sylvain Réallon, Sous-directeur de la filière forêt-bois, et la Fédération nationale du Bois par son Délégué Général, Nicolas Douzain.

Plus de 60 acheteurs français et européens labélisés UE ont participé à cette vente avec dynamisme. Les lots ont recueilli au total 280 soumissions, soit 5,5 offres d'achat en moyenne par lot. Les coupes les plus convoitées ont reçu jusqu'à 13 propositions d'acquisition. 90 % des articles ont été vendus, représentant plus de 95 % des volumes présentés à cette vente.

Toutes les qualités de bois ont trouvé preneurs : une belle réaction de filière !

## En Franche-Comté

Sabine LEFEVRE - CIA 25 90

La vente de Levier, très attendue des propriétaires, s'est tenue le 22 septembre dernier. Avec seulement 4.5 % d'invendus, la demande était soutenue.

En regardant le compte-rendu de cette même vente en 2017, on constate que nous avons retrouvé les niveaux de prix d'avant crise sanitaire.

Sapin		
Volumes	Mini	Maxi
> 1 m <sup>3</sup>	NS	
1 - 2 m <sup>3</sup>	34 €	75 €
2 - 3 m <sup>3</sup>	42 €	92 €
> 3 m <sup>3</sup>	53 €	106 €

Épicéa		
Volumes	Mini	Maxi
> 1 m <sup>3</sup>	NS	
1 - 2 m <sup>3</sup>	NS	
2 - 3 m <sup>3</sup>	56 €	93 €
> 3 m <sup>3</sup>	71 €	95 €



Patrick LECHINE © CNPF

### Approvisionnement : tensions sur la filière bois

De nombreux médias se font l'écho d'une pénurie de bois en France et dans le monde. Quelle est l'origine de cette pénurie, alors qu'en France nos forêts peuvent en théorie facilement satisfaire la demande ? On n'exploite en France que moins de 60% de l'accroissement naturel de nos forêts : autrement dit, le volume de bois sur pied dans nos forêts augmente régulièrement malgré les coupes ...

Les analystes s'accordent à dire qu'il ne s'agit pas de pénurie mais d'un dérèglement de la logistique, suite à la crise du Covid et à des mesures politiques malheureuses (par exemple le blocage des importations de bois canadien par les États-Unis). Au niveau mondial, ceci a provoqué une forte augmentation de la demande de bois, pour la rénovation et la construction immobilière.

En France, pour quelles raisons la filière Forêt bois ne parvient elle pas à satisfaire la demande et, plus globalement, à profiter des opportunités mondiales ? Certains n'ont pas hésité à mettre en cause les Forestiers Privés, les accusant contre toute vraisemblance de vendre leurs grumes à l'étranger au détriment des clients français. Or les propriétaires privés en mesure de vendre leur bois directement à l'étranger sont rarissimes, car les compétences nécessaires pour exporter sont du domaine des professionnels : courtiers, scieurs...

Plus sérieusement, il faut à nouveau rappeler que depuis de nombreuses années, la partie transformation de la filière bois (sciage, construction, ameublement, pâte à papier...) est en forte désindustrialisation : fermeture de nombreuses scieries, de fabricants de meubles, d'usines de pâte à papier... Alors que la forêt, qui couvre 31% du territoire, est sous exploitée, la filière bois est le deuxième poste de déficit de la balance commerciale du pays, 7 milliards d'euros en 2020, et ce chiffre invraisemblable ne diminue pas !

La solution logique pour sortir de cette situation est bien sûr de réindustrialiser la filière, ce qui génèrera des emplois locaux, permettra de limiter les transports, contribuera à rétablir la balance commerciale. D'après les spécialistes, il faudrait commencer par créer en France une quinzaine d'usines du type de celle des établissements Piveteau en Vendée, visitée par le Président de la République et plusieurs ministres (c'est un bon signal !) il y a quelques semaines. Cette usine, très moderne, a une capacité de transformation de 250 000 m<sup>3</sup>/an et permet de produire les produits de plus en plus techniques demandés par le marché.

En attendant ce renouveau de l'industrie du bois, indispensable, urgent, et bien concret, il est nécessaire de coordonner le travail de l'ensemble de la filière

afin de proposer des solutions de court terme pour sécuriser ses approvisionnements, jusqu'à la distribution. A cet effet, toute la filière se mobilise pour consolider et développer la contractualisation, travailler sur les modes de vente, protéger notre industrie, en un mot sécuriser. Au niveau national, notre Fédération syndicale Fransylva – Forestiers Privés est très étroitement associée aux travaux et mobilisée pour que les intérêts de la forêt privée soient préservés.

La bonne nouvelle est que le gouvernement est conscient de l'urgence des actions à mener : le Plan de relance de l'économie comportait déjà un volet de 150 millions d'euros pour le reboisement et 50 millions pour moderniser l'industrie du bois. Grâce à la mobilisation exemplaire des forestiers et de l'ensemble de notre filière, il va être abondé de 100 millions supplémentaires, dont la répartition n'est pas connue à ce jour.

Soyons vigilants, notamment auprès de nos élus, pour que ces annonces soient très rapidement suivies d'investissements concrets dans la filière bois de notre région de Bourgogne-Franche-Comté. C'est vital pour cette filière à laquelle nous appartenons, mais aussi pour nos ventes de bois, nerf de la guerre de la gestion durable de nos forêts. Nous avons besoin de clients stables, proches de nos forêts, et en bonne santé financière !

### Règlementation des boisements - Conseils départementaux suite et... fin à venir !

Dans le précédent bulletin, vous avez été avertis des démarches menées simultanément par les deux syndicats de la Nièvre et de Côte d'Or auprès de leurs Conseils départementaux respectifs. Il s'agissait d'affirmer notre opposition aux récentes délibérations prises par ces deux instances pour augmenter le seuil de surface de leurs éventuelles interventions dans la réglementation des boisements, en le faisant passer de 4 à 10 hectares dorénavant. Ainsi, certaines communes avec la complicité du Conseil départemental, pourraient, dans le cadre d'un reboisement après coupe, s'opposer à celui-ci ou interdire certaines essences sur des surfaces qui n'ont rien de négligeable.

Le syndicat de Côte d'Or, restant sans réponse à ses courriers, dont le dernier

avait pourtant été co-signé par le président du CRPF, a dû se résoudre à suivre le chemin tracé par le syndicat de la Nièvre en lançant avec un avocat spécialisé un recours contentieux contre la délibération du Conseil départemental.

Ainsi sommes-nous dans l'attente, pour les deux départements, des décisions de justice qui émaneront du tribunal administratif de Dijon.

Dans l'absolu, malgré le coût de ce genre de démarche, elle nous a semblé nécessaire et légitime tant il est vrai qu'en agissant ainsi, les deux Conseils départementaux ont affiché leur mépris pour les propriétaires forestiers et en particulier les plus modestes d'entre eux, malgré l'aide très faible mais réelle qu'ils apportent aux regroupements fonciers des petites propriétés forestières.

De plus nous estimons que les agriculteurs et les forestiers ont des combats communs à mener, par exemple pour défendre une certaine ruralité mise à mal par des environnementalistes de salon, plutôt que de s'affronter dans des litiges souvent superficiels, et parfois montés en épingle à des fins politiciennes.

En conclusion, malgré notre conviction affichée d'œuvrer pour la défense des propriétaires, nous en sommes réduits à patienter, en espérant que la justice retiendra nos arguments. Il nous apparaît en effet légitime que nous puissions obtenir une modification de ces délibérations avec un retour au seuil de 4 hectares... Affaire à suivre.

Alban de MONTIGNY - Fransylva Nièvre  
Joseph de BUCY - Fransylva Côte d'Or

## Plateforme de déclarations de dégâts de grands gibiers

Ce projet de plateforme nationale, qui aboutit après deux années de travaux, réunit les acteurs de la forêt privée et publique : Fransylva, CNPF, Coopératives, Experts forestiers, Communes Forestières et ONF. Les développements sont financés par France Bois Forêt.

L'objectif de ce programme, financé par la CVO, piloté par Fransylva et auquel adhèrent toutes les structures privées et publiques de l'amont forestier, est de permettre un recensement exhaustif des dégâts. Nous aurons enfin l'outil pour défendre les propriétaires dans les instances départementales, régionales et nationales. Cette carence, pointée régulièrement dans certains départements à l'occasion des commissions Plan de chasse, est en passe d'être levée.

Grace à sa cartographie et aux synthèses graphiques paramétrées, la plateforme est utile pour visualiser les dégâts signalés selon leur gravité, leur ancienneté, leur nature et l'espèce en cause.

Les procédures de signalement et d'estimation sont simples.

👉 Signalement par le propriétaire :

Le propriétaire signale ses dégâts à son référent (gestionnaire, syndicat) avec la fiche-signalement au format pdf, modifiable pour une saisie papier ou sur son ordinateur. En avril 2022, une application smartphone permettra la géolocalisation du lieu de dégâts et la saisie directe sur le terrain.

👉 Estimation des dégâts par le référent (gestionnaire, conseiller). On peut aussi envisager une estimation concertée propriétaire/chasseur :

Les fiches de signalement sous formulaire pdf modifiable sont téléchargeables sur le site de la plateforme, qui présente les divers protocoles d'estimation des dégâts sur le terrain.

Le succès de cette plateforme nécessitera l'implication de tous, avec notamment :

- une information accentuée de nos organismes vers les propriétaires forestiers sur ce problème des dégâts de gibier, leur identification et quantification, l'intérêt de les contrôler au moment du renouvellement des peuplements et de les signaler dans la plateforme.
- une animation régionale auprès des gestionnaires et conseillers susceptibles de faire les estimations, des formations à l'usage de la plateforme (Webinaires possibles) et aux protocoles d'estimation des dégâts. La dynamique régionale pourra éventuellement amener à privilégier certains protocoles.



Dégâts de cerf sur sapin pectiné Ranchot (39)

## Plans de chasse... à attribuer ou à réaliser ?

Les plans de chasse attribués pour cette saison sont en légère augmentation. Les minimums à réaliser ont été réévalués (en Franche-Comté) avec des attermoiements des Fédérations Départementales des Chasseurs qui interprètent différemment la loi.

Ladite loi précise que les minimums sont des nombres d'animaux à prélever ; eux ont compris qu'il s'agissait d'animaux à attribuer, ce qui est très différent. Nous sommes intervenus auprès des DDT (Directions départementales des territoires) afin de préparer, dès cet automne, les discussions sur les minimums à réaliser, d'une part dans les arrêtés préfectoraux 2022, d'autre part dans les décisions des présidents de FDC. Les deux données doivent être harmonisées par unité de gestion cynégétique.

Lien vers la page du site Fransylva

<https://www.fransylva.fr/preventions-risques-foret-degats-gibier.html>

Lien de la plate-forme sur le site Fransylva

<https://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr/>

## Forestiers Privés de Bourgogne

Maison Régionale de l'Innovation  
64A rue de Sully  
CS 77124 - 21071 Dijon-Cedex  
tél : 03 80 40 34 50  
foretprivée.bourgogne@gmail.com  
Départements : 21-58-71-89

## Forestiers Privés de Franche-Comté

Groupe rural  
130 bis rue de Belfort - CS 40939  
25021 Besançon-Cedex  
tél : 07 88 81 04 10  
franche-comte@fransylva.fr  
Départements : 25-39-70-90

Merci de retourner ce papillon au syndicat  
de votre région forestière qui transmettra votre demande.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Email : .....

Souhaite des informations sur Syndicats de propriétaires forestiers  
du département : 21  25  39  58  70  71  89  90



# La Forêt : du rêve à la réalité

Bruno CHAPEAU est un homme du terroir. Il a passé toute sa vie active dans les forêts du Haut-Doubs, en tant que technicien forestier en charge de la forêt privée. Un travail qui englobe le martelage, l'exploitation et la commercialisation du bois.

Le livre « La forêt : du rêve à la réalité » est une succession de tranches de vie en forêt de l'auteur.

Un livre d'anecdotes, toutes saupoudrées d'une histoire particulière, où sont mises en exergue les vertus de solidarité de groupe et de travail en commun.

La lumière qui éclaire ces anecdotes, toutes vécues, conduit le lecteur à les vivre intérieurement, et à les revivre dans un nouveau parcours de lecture.



## Préface de Lionel Piet Directeur général de Coforêt

L'auteur Bruno Chapeau nous fait découvrir, à travers un enchaînement de narrations courtes de moments de vie, la rencontre entre les hommes, la forêt franc-comtoise et la coopérative Coforêt.

Il exprime la simplicité, la pureté et finalement la beauté de la relation entre les êtres humains, son mystère aussi. Tous les prénoms qui s'égrènent, ces acteurs de ses souvenirs possèdent des personnalités bien trempées, sans détours, à l'image de cette région de Franche-Comté aux confins de la France actuelle, de sa forte identité. Vous pouvez les aimer, être leur ami, mais jamais les contraindre ni les apprivoiser. Comtois rends-toi ! Nenni ma foi !

La forêt est le théâtre de l'ouvrage. Elle peut paraître infinie, se perdant dans la brume et le ciel qui se confondent. Elle rappelle aux forestiers qui tentent de la conduire, de l'orienter qu'elle reste la maîtresse. Elle peut vous offrir la béatitude par des paysages époustouffants et intemporels, mais peut vous happer, vous engloutir à la moindre faute. Dans cette océan vert, votre vie ne tient qu'à un fil. Le vide, la pente, la

météo sont imprévisibles. Elle préserve certainement ceux qui l'entretiennent avec passion, savoir, .

Bruno est un forestier du terroir. Il nous apprend que la sylviculture est une science, un art, qu'elle se pratique en groupe, en solidarité comme lors des longues journées de martelage. Elle suscite des débats, puis des choix inexorables qui vont façonner la forêt pour des décennies. La sylviculture requiert du bon sens, un flair qui se bonifie avec le temps.

La forêt c'est aussi le monde des affaires, mais pas comme dans ces villes artificielles. Les négociations de bois ou de terres sont ici naturelles, animées par des hommes instinctifs et madrés.

Ce livre est une danse des souvenirs éternels. Venez danser avec Bruno, laisser votre imagination errer et pénétrer la forêt. Quels que soient les aléas, l'adversité, le bonheur n'est jamais loin.

Entrer dans cette leçon de vie que l'auteur et la forêt nous délivre ; à lui les mots, à elle le papier.

Disponible sur  
[www.leseditionsdunet.com](http://www.leseditionsdunet.com)

## Contacts



**Forestiers Privés de Franche-Comté**  
Groupe rural  
130 bis rue de Belfort - CS 40939  
25021 BESANCON CEDEX  
07 88 81 04 10  
franche-comte@fransylva.fr

**CRPF Bourgogne-Franche-Comté**  
18 bd Eugène Spuller  
21000 DIJON  
03 80 53 10 00  
bfc@cnpffr

**Forestiers Privés de Bourgogne**  
Maison Régionale de l'Innovation  
64A rue de Sully  
CS 77124 - 21071 DIJON CEDEX  
03 80 40 34 50  
foretprivée.bourgogne@gmail.com